



# LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue au Centre  
Hospitalier de Bligny



📍 91640 Briis-sous-Forges

☎ 01 69 26 30 00

🌐 [www.chbligny.fr](http://www.chbligny.fr)



# SOMMAIRE

Le mot du directeur .....	4	Plateaux techniques .....	13
Le mot du président .....	5	Votre admission .....	14
L'esprit Bligny.....	5	Votre séjour .....	16
Activités et services .....	6	Vos droits .....	22
Plan de l'hôpital .....	7	Votre sécurité.....	29
Bligny, labellisé Maison Sport Santé.....	8	Le développement durable à Bligny .....	33
Nos projets.....	10	Votre sortie .....	34
Consultations de spécialistes .....	12	Accès au centre hospitalier de Bligny	au dos du livret

## Documents annexés au livret d'accueil :

- plaquette « Personne de confiance - Directives anticipées »,
- questionnaire de satisfaction et une enveloppe,
- plaquette Appel aux dons.

Pour toute information, consultez également notre site : [www.chbligny.fr](http://www.chbligny.fr)



# Le Centre hospitalier de Bligny vous souhaite la bienvenue !

**V**ous êtes hospitalisé au Centre Hospitalier de Bligny. Tous les professionnels sont mobilisés et engagés pour vous assurer des soins de qualité dans un environnement sécurisé et adapté à vos besoins. Ce livret d'accueil a pour objectif de vous apporter toutes les informations utiles concernant les conditions de déroulement de votre séjour,

les services et prestations dont vous pourrez bénéficier. Soucieux de toujours répondre à vos attentes (et celles de vos proches), je vous invite à compléter le questionnaire joint à ce livret et ainsi contribuer à l'amélioration de nos pratiques. Avec l'ensemble du personnel, je vous souhaite un prompt rétablissement.

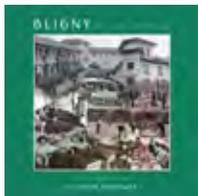
**Le directeur,  
Jean-Louis Di Tommaso**

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Riche de son histoire plus que centenaire, Bligny est un établissement moderne qui a su évoluer et se doter de technologies de pointe et d'équipements adaptés pour offrir confort et dynamisme à ses patients. Son organisation ne cesse d'évoluer pour s'adapter constamment aux nouvelles propositions de soins : hôpital de jour et de semaine, soins en ambulatoire, développement des partenariats avec les professionnels de santé et d'autres établissements de soins du département. Nous restons toujours très attachés à la dimension humaine de notre hôpital tant sur le plan des soins que de l'accueil et de l'écoute de nos patients et de leur entourage. Nous faisons en sorte de poursuivre notre mission auprès de la population de l'Essonne en respectant les valeurs qui ont toujours prévalu à Bligny.

Le président de l'association,  
Guillaume de Vogüé

N'oublions pas que le Centre Hospitalier de Bligny est issu de l'histoire des sanatoriums populaires de Paris créés en 1901 sous forme d'association, reconnue d'utilité publique dès 1902. Les professeurs Calmette et Guérin y ont notamment travaillé à la mise au point du B.C.G. qui a permis de maîtriser la tuberculose. Si vous voulez en savoir plus sur l'histoire de Bligny, un livret historique est disponible sur notre site internet : [www.chbligny.fr](http://www.chbligny.fr)



## L'ESPRIT BLIGNY

Hôpital privé solidaire, le Centre Hospitalier de Bligny exerce 2 missions de service public : des soins de proximité sur son territoire et des soins spécialisés au niveau régional et national. Notre vision : viser l'excellence des soins, grâce à une médecine bienveillante et attentive, proche de nos patients et de notre territoire. Porté par une Association Reconnue d'Utilité Publique depuis 1902, Bligny fait vivre les valeurs du secteur sanitaire et social, et particulièrement celui du milieu associatif. **Nous sommes guidés au quotidien par 3 valeurs fortes :**

**EXCELLENCE, PROXIMITÉ, BIENVEILLANCE**

Au-delà des soins apportés au corps, nous nous intéressons à la personne : toute la personne, toutes les personnes. Intégrer les dernières technologies en matière de médecine moderne est essentiel...

Mais la technologie ne fait pas tout. Le soin vient aussi par l'empathie dont nous sommes capables. Cette humanité, nous la cultivons, nous la faisons vivre, jour après jour et garde après garde. Elle est notre socle de soin, c'est « l'esprit Bligny ».

Cet état d'esprit unique nous anime au quotidien pour promouvoir le mieux-être de nos patients, grâce à une médecine bienveillante et attentive, qui intègre les dernières innovations thérapeutiques, les traitements non médicamenteux et les médecines complémentaires.

# ACTIVITÉS ET SERVICES

1 ACCUEIL

2 SERVICE DES ADMISSIONS

3 FONTENAY A

Pneumologie court séjour  
Pneumologie Soins Médicaux  
et de Réadaptation  
Pneumologie Post-réanimation  
Diabétologie

4 FONTENAY B

Hôpital de jour  
Unité de Soins Intensifs  
Soins Palliatifs  
Médecine Polyvalente  
Pneumologie Réhabilitation  
Respiratoire  
Oncologie Soins Médicaux  
et de Réadaptation

5 FONTENAY B - RDC

Consultations

6 FONTENAY C

Scanner  
Radiologie  
Examens cardiologiques  
Examens pneumologiques  
Cafétéria

7 ANSIEAU

Réadaptation cardiaque  
Maison sport santé

8 LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité Essonne

9 RESTAURANT D'ENTREPRISE

10 THÉÂTRE

11 ADMINISTRATION

12 CHAMBRE MORTUAIRE

13 LABORATOIRE  
CERBALLIANCE

14 DESPEAUX

Hématologie Soins Médicaux  
et de Réadaptation  
Maladies infectieuses  
Soins Médicaux et de Réadaptation  
Stomathérapie  
CRCDC - Centre de dépistage  
des Cancers

15 PHARMACIE

16 PETIT FONTAINEBLEAU

Sanatorium  
Soins Médicaux et de  
Réadaptation gériatriques  
Soins Médicaux et de  
Réadaptation polyvalents

## Équipes Mobiles, au lit du patient

Équipe de Liaison et de soins en addictologie

Équipe mobile Douleurs et Soins palliatifs

Neurologie

Psychopathologie

## Consultations réservées aux patients hospitalisés

Ophthalmologie

Fontenay B

ORL

Fontenay B

Stomatologie

Fontenay B



12

11

14

15

13

16

10

9

4

5

7

8

6

3

2

ENTRÉE

1

## BLIGNY, LABELLISÉ MAISON SPORT SANTÉ

Depuis 2022, le Centre Hospitalier de Bligny, déjà Centre de référence Prescri'Forme, est reconnu Maison Sport Santé par le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé. En lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, les Maisons Sport-Santé contribuent au développement de réponses adaptées de proximité pour les personnes souhaitant reprendre une activité physique : accueillir les personnes à besoins spécifiques, les conseiller sur les bonnes pratiques à mettre en place et les orienter vers une pratique adaptée et sécurisée par un professionnel formé.

Pratiquer une activité physique adaptée est une thérapie auxiliaire et non médicamenteuse, reconnue pour son efficacité et son rôle important dans la guérison des patients.

C'est un élément précieux de la médecine pour prévenir, retarder ou améliorer les problèmes ostéoarticulaires, cardiovasculaires, respiratoires, neurologiques, musculotendineux. Il est également un élément important de l'amélioration psychologique du patient.

Pour plus de renseignements :

[maisonsportsante@chbligny.fr](mailto:maisonsportsante@chbligny.fr) ou 01 69 26 38 62



Quels que soient la condition physique et le type de pathologie, les professionnels de rééducation du Centre Hospitalier de Bligny sont aux côtés des patients pour les amener à une pratique sportive adaptée.

Accompagnés des médecins et de toutes les équipes soignantes, les rééducateurs, kinésithérapeutes ou enseignants en Activité Physique Adaptée prennent en compte l'état de santé et les goûts de chaque patient afin de déterminer ses besoins, ses envies, et construire un programme d'activité physique personnalisé.



## VOTRE SOUTIEN EST ESSENTIEL POUR LA REALISATION DE NOS PROJETS !



Le Centre Hospitalier de Bligny est un établissement de santé centré sur l'humain, la qualité de la prise en charge et l'expérience patients. Bligny poursuit le développement des thérapies complémentaires non médicamenteuses (hypnose, sophrologie, musicothérapie, art-thérapie, activité physique adaptée...). Outre ces nombreuses alternatives aux médicaments, de nombreux projets voient le jour grâce au soutien financier des patients, des familles et des laboratoires.

Parmi ces projets, nous pouvons citer **Bliss**, un casque de réalité virtuelle mis en place il y a plus de 3 ans. C'est un dispositif thérapeutique numérique en complément ou en substitution de produits pharmacologiques et de gaz médicaux utilisés dans les indications de la douleur.



Bligny est engagé dans le développement du sport-santé depuis plusieurs années : dispositif régional Prescri'forme, Maison Sport-Santé, Tennis Santé, parcours sportifs... L'activité physique possède de très nombreuses vertus et constitue un excellent moyen de se prémunir contre les maladies chroniques. Nous continuons à développer de nombreuses initiatives à destination de nos patients.

Enfin, nous avons obtenu une autorisation de l'ARS Ile de France pour l'implantation d'une IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) au sein de notre établissement. Un geste fort de l'ARS afin de mailler le territoire et ainsi offrir aux patients un accès facilité aux examens d'imagerie. Cet appareil viendra compléter notre offre d'imagerie actuelle (scanner et radiologie). Ce projet ainsi que de nombreux autres projets sont à l'étude, et le soutien de nos donateurs est essentiel pour qu'ils voient le jour.

Si vous souhaitez soutenir notre hôpital, vous pouvez faire un don, en l'affectant sur un projet particulier : thérapies non médicamenteuses, installation de l'IRM ou soutenir un service particulier de Bligny.



En cours de déploiement et à titre expérimental dans le service d'hématologie depuis avril 2022, le projet **Music Care** soutenu par le laboratoire Sandoz vise à mettre en place des ateliers de musicothérapie pour les patients afin d'améliorer leur prise en charge, et de réduire l'anxiété et la douleur ressentie. Music Care est la première application numérique de santé pour le traitement de la douleur et de l'anxiété. L'objectif ? Diminuer la consommation des antalgiques, anxiolytiques ... Ce projet a vocation à être déployé sur l'ensemble des services de l'hôpital.



Rendez-vous sur [www.chbligny.fr](http://www.chbligny.fr), rubrique « Faire un don », ou retrouvez le bulletin à remplir à la fin de ce livret.

**Merci de votre générosité !**



## CONSULTATIONS DE SPÉCIALISTES

Le Centre Hospitalier de Bligny possède un service de consultations spécialisées qui se situe dans le bâtiment Fontenay B. Les consultations sont assurées uniquement sur rendez-vous **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30**.

Les jours varient en fonction des spécialités, vous pouvez vous reporter au site internet pour connaître les numéros des secrétariats.

### Spécialités

- Douleur
- Cardiologie
- Dermatologie, plaies et cicatrisation
- Diabétologie, endocrinologie
- Gastro-entérologie, hépatologie
- Maladies infectieuses
- Hématologie
- Médecine Interne
- Neurologie
- Oncologie génétique
- Oncologie médicale
- Pneumologie, allergologie, oncologie thoracique, étude des apnées du sommeil
- Tabacologie
- Alcoologie
- Kiné post-hospitalisation

### Tarifs

Les tarifs des spécialistes sont ceux appliqués par la sécurité sociale sans dépassement d'honoraires. Munissez-vous des documents suivants :

- ✓ **une pièce d'identité,**
- ✓ **carte vitale, attestation de mutuelle, attestation CMU, etc.**
- ✓ **courrier du médecin traitant,**
- ✓ **radiographies,**
- ✓ **examens de laboratoire,**
- ✓ **ordonnances.**

### Consultations en libéral

- Kiné post-hospitalisation



## Imagerie (scanner et radios)

Bligny est équipé d'un scanner, d'un capteur plan (système de radiologie de dernière génération) et d'un équipement d'échographies thyroïdiennes.

Si vous êtes suivi par un médecin de Bligny, merci de prendre contact directement avec le secrétariat au 01 69 26 31 20.

Pour un scanner coronaire, vous pouvez également contacter le secrétariat au 01 69 26 31 20.

Pour toute autre demande, vous pouvez contacter les cabinets d'imagerie de Limours (01 64 91 44 00), Gif-sur-Yvette (01 69 28 42 00), Orsay (01 69 28 46 74) ou Saint Rémy-lès-Chevreuses (01 30 47 11 55).



## Plateaux techniques de cardiologie

Bligny dispose de deux plateaux techniques spécialement conçus pour les examens cardiologiques :

- échographies cardiaques thoraciques, échographies de stress, épreuves d'effort, échographies vasculaires (dopplers),
- scanners coronaires, holters, MAPA, électrocardiogrammes (ECG).

## Plateaux techniques de pneumologie

Fort de sa réputation régionale dans la prise en charge des insuffisants respiratoires, Bligny propose :

- un centre d'explorations fonctionnelles respiratoires (EFR),
- des tests d'effort cardiorespiratoires,
- des endoscopies bronchiques,
- un laboratoire d'étude des troubles respiratoires du sommeil.



# VOTRE ADMISSION

## Formalités à effectuer

À votre arrivée, dirigez-vous vers le service des Admissions qui vous orientera dans votre service, une fois les formalités administratives accomplies. Si le patient est mineur, sous tutelle ou curatelle, le parent qui exerce l'autorité parentale ou le tuteur doit signer un document autorisant l'admission, les soins ou interventions nécessaires lors du séjour.

Service des Admissions

Ouvert au public sans interruption du lundi au jeudi de 7h45 à 17h15, et le vendredi de 7h45 à 16h30.



## Identification

Nos équipes mènent une politique d'information et de prévention active pour sécuriser votre parcours de soins afin d'éviter les délits liés à l'usurpation d'identité. La présentation des justificatifs d'identité qui vous sont demandés (ou demandés à un proche qui vous représente en cas d'incapacité à vous déplacer) nous aide à vous protéger ou à protéger vos proches.

Pour être bien identifié et pour votre sécurité, présentez :

- ✓ votre carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
- ✓ votre carte vitale,
- ✓ votre carte de mutuelle.





### Bien vous identifier pour mieux vous soigner

À votre arrivée, un bracelet d'identification vous sera proposé afin de fiabiliser votre parcours de soins. Vous êtes libre de refuser son port. Dans ce cas, votre refus sera enregistré dans votre dossier.

## Frais d'hospitalisation

- 1 Les frais d'hospitalisation** sont directement pris en charge à 80 % par l'assurance maladie si vous en êtes bénéficiaire. Si votre séjour est en rapport avec un accident du travail, une maladie professionnelle, une prise en charge en ALD (affection de longue durée en lien avec votre hospitalisation) ou si vous bénéficiez de l'art.115 (blessé de guerre), alors l'assurance maladie prend en charge vos frais d'hospitalisation en intégralité.
- 2 Le ticket modérateur** : soit 20% des frais, reste à votre charge sauf si vous êtes couvert par une mutuelle ou bénéficiaire de la CMU complémentaire.
- 3 Le forfait journalier** : ce montant est fixé par la loi, il est à la charge du patient. Vous devez fournir à l'entrée la preuve d'une prise en charge du forfait par votre mutuelle ou par la CMU complémentaire. Dans le cas contraire, il vous sera demandé de régler le montant du forfait journalier et de vous faire rembourser dans un second temps par votre complémentaire sur facture acquittée.
- 4 Un forfait complémentaire** de 20 €, selon la réglementation, est appliqué à certains actes coûteux sauf cas d'exonération ou prise en charge à 100 % par l'assurance maladie ; la participation est toutefois limitée à 20 € par hospitalisation.
- 5 Le supplément chambre individuelle** peut être pris en charge par votre mutuelle sur présentation de votre carte à l'entrée.
- 6 Les prestations accessoires** : communications téléphoniques, télévision, cafétéria, presse, coiffeur, etc. sont à votre charge.

# VOTRE SÉJOUR



## Le personnel qui vous entoure

Les professionnels de santé portent une tenue blanche faisant mention de leur nom, de leur fonction, vous permettant ainsi de les identifier. Ils sont disponibles pour répondre à vos questions. Au cours de votre séjour, vous pouvez aussi formuler vos remarques et suggestions auprès du cadre de santé du service. En cas de besoin, nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour communiquer avec vous (interprète, pictogrammes, etc.). Vous pouvez compter sur la neutralité des professionnels de l'établissement quant au respect de vos croyances religieuses. Le personnel a l'interdiction de recevoir des pourboires, mais vous pouvez cependant faire un don à l'hôpital (cf. p.26).



## Les visites

Les visiteurs sont autorisés à entrer à Bligny avec leur véhicule et doivent se garer sur les parkings signalés. Les règles du code de la route sont applicables à l'intérieur de l'enceinte. La vitesse y est limitée à 30 km/h. Dans le cadre de la lutte contre les infections associées aux soins, il est interdit d'apporter des fleurs coupées ou des plantes en pot. Les visiteurs sont tenus de respecter les règles d'hygiène et mesures de protection qui pourraient leur être demandées par les soignants. Renseignez-vous auprès d'eux. Si vous le souhaitez, vous pouvez recevoir la visite de bénévoles appartenant à une des associations agréées par l'établissement.

Pour plus d'informations sur les horaires des visites dans votre service, vous pouvez vous reporter au livret d'accueil de votre service, qui vous sera remis par la cadre de santé.



## Le service social

L'assistante sociale de votre service est habilitée à vous aider dans vos démarches administratives ou vos conditions de sortie de Bligny. Elle peut vous conseiller dans la recherche de solutions liées à vos difficultés (retour au domicile, orientation vers d'autres structures adaptées...). Nous vous incitons vivement à demander à la rencontrer en cas de besoin.

## Les accompagnants

À titre exceptionnel, les membres de votre entourage peuvent être hébergés pour de courtes périodes dans l'établissement. Se renseigner auprès du cadre de santé du service. Le prix de pension n'est pas remboursé par la sécurité sociale. Les tarifs sont, à titre indicatif et sous réserve de modification, de 15 € la nuit. Des repas peuvent être commandés au restaurant d'entreprise (forfait repas à 7,50€).

## Vos repas

Votre alimentation est préparée sur place avec le plus grand soin par notre prestataire. Les régimes sont établis par les diététiciennes. Vous avez la possibilité de choisir vos repas 24 heures à l'avance. La gestion informatique permet de prendre en compte, dans les menus proposés, le régime qui vous a été prescrit par le médecin. Pour tout problème nutritionnel vous pouvez rencontrer, sur prescription médicale, la diététicienne du secteur qui vous guidera et vous donnera les informations nécessaires.

Bligny a mis en place un Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN). Sa mission est de participer, par son avis ou ses propositions, à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients hospitalisés. Ce comité assure également le suivi de la qualité de l'ensemble de la prestation restauration / alimentation / nutrition. Il a pour objet de réunir au sein d'une même instance consultative les usagers et toutes les parties prenantes de l'établissement en matière d'alimentation et de nutrition.

## Alimentation par des tiers

Si vos proches le souhaitent, ils peuvent vous apporter de la nourriture. Dans ce cas, nous vous demandons de le signaler à l'équipe soignante qui vérifiera qu'il n'y a pas de contre-indication.



## Les cultes

Des lieux de prière sont ouverts dans les pavillons Despeaux, Fontenay B et Petit Fontainebleau. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter directement les représentants des cultes.

### Catholique

Le Père Lepczynski : 06 82 97 44 53, aumônier catholique, est attaché à l'établissement. Il est assisté d'une équipe de bénévoles qui peuvent vous rendre visite sur demande de votre part.

### Juif

Synagogue des Ulis : 01 64 46 69 65.

### Musulman

Un lieu de prière est ouvert au Petit Fontainebleau.

### Protestant

Église évangélique : le pasteur Monsheny, 06 14 29 70 42 est présent dans l'établissement une fois par semaine.

Église protestante de France : 01 69 20 26 42.

# VOTRE SÉJOUR

## Le tabac et l'alcool

Par Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, les établissements de santé sont soumis à une interdiction totale de fumer et ne sont plus autorisés à aménager des emplacements réservés aux fumeurs.

## Vos objets de valeur et argent

Ne les gardez pas avec vous. En cas de perte ou de vol, l'administration de Bligny ne pourrait être tenue pour responsable. Certaines chambres sont équipées de coffres individuels. Vous pouvez aussi déposer vos objets de valeurs à la caisse de l'établissement (bât. Fontenay A) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les objets de valeur trouvés dans les services après le départ des patients sont déposés au « bureau des objets trouvés », situé près du service des Admissions.

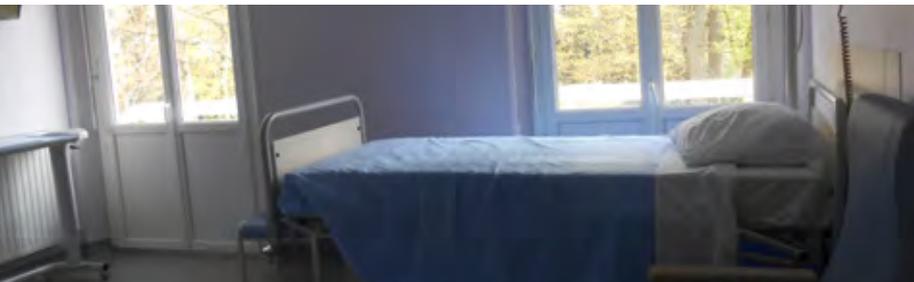
## Services mis à votre disposition

### Cafétéria et presse

La cafétéria se situe dans le hall du bâtiment Fontenay, elle est ouverte du lundi au samedi : 9h00 - 17h45 et le dimanche : 11h30 - 17h45 ([cafeteria@chbligny.fr](mailto:cafeteria@chbligny.fr)).

Vous y trouverez également un point presse, des confiseries, des boissons ainsi que des produits d'hygiène.

Pour connaître les différents services mis à disposition dans votre unité de soins, vous pouvez vous reporter au livret d'accueil de votre service, qui vous sera remis par la cadre de santé.



# VOTRE SÉJOUR

## Les associations de patients



### Le Comité de l'Essonne de la Ligue contre le cancer

Situé au rez-de-chaussée du pavillon Anseau, l'espace Ligue est un lieu d'accueil et d'information générale sur le cancer. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Tél. 01 64 90 88 88 - [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net)



### ASP 91

Cette association est composée de bénévoles (non soignants) formés à l'accompagnement en soins palliatifs. Ils rencontrent et accompagnent les patients de l'unité de soins palliatifs et leur entourage quand ceux-ci le souhaitent.

Tél. 06 43 72 76 50 - [www.asp-91.org](http://www.asp-91.org)



### Club Cœur et Santé

Il a pour mission la prévention des maladies cardio-vasculaires par l'exercice physique. Il organise des séances d'entraînement dans le gymnase du centre de réadaptation cardiaque.

Tél. 01 69 26 30 14 - 06 83 07 19 97



### VMEH\*

Cette association reconnue d'utilité publique compte, sur toute la France, plus de 8000 bénévoles qui offrent aux patients un moment d'échange et d'écoute. Elle est apolitique et non confessionnelle. Tél. 01 69 28 09 82 - 06 83 36 40 15  
\*Visites des Malades dans les Établissements Hospitaliers.



### Rehactivaïr

Cette association assure la promotion de la réhabilitation respiratoire : séances de sports, endurance, gymnastique, musculation et divers APA sont pratiqués avec un encadrement de kinés spécialistes en pneumologie. Les ateliers sont tout à fait complémentaires à la fin des stages effectués en service réhabilitation et permettent le maintien des acquis.  
Renseignements : [rehactiv.air@gmail.com](mailto:rehactiv.air@gmail.com)



### Vivre ensemble avec nos vieux amis

L'association a pour objet d'aider les personnes de plus de 40 ans isolées, handicapées, démunies, ainsi que les aidants. Elle apporte une aide pour les aidants familiaux dans les actes de la vie quotidienne, les loisirs, les échanges sociaux au plus près de l'aide apportée habituellement par l'aidant mais sans se substituer aux aides professionnelles préexistantes.

L'association propose également un maintien régulier du lien avec l'aidant par des contacts téléphoniques, visites, invitations à participer à des manifestations festives.  
Contact : Maryanne Tasserrie - 07 61 74 17 17  
[maryanne.tasserrie.vivre.ensemble@orange.fr](mailto:maryanne.tasserrie.vivre.ensemble@orange.fr)



# VOTRE SÉJOUR

## Nos partenaires



### GPS91

« Guérir, Prévenir, Soigner en Essonne », créé en 2017, est un groupement de

cinq établissements à but non lucratif de l'Essonne :

- le Centre Hospitalier de Bligny,
- l'Hôpital Les Magnolias,
- l'Établissement de santé La Martinière,
- le Centre Hospitalier Manhès,
- le Groupe Hospitalier Les Cheminots.

Il permet de fédérer les actions et les échanges avec les partenaires de ville. Son objectif est de participer à toutes les actions nécessaires pour améliorer l'état de santé et le bien-être des Essonnais. Son ambition est d'accompagner avec humanité les évolutions médicales de l'ambulatoire, des nouvelles technologies et de la collaboration ville-hôpital.



### 3C Centre de coordination en Cancérologie

Installé dans les locaux du Centre Hospitalier de Bligny à Despeaux, le Centre de Coordination en Cancérologie sud Île-de-France (3C) est une association loi 1901 à but non lucratif regroupant des établissements de soins publics et privés du territoire intervenant dans la prise en charge de patients atteints de cancer. Le Centre Hospitalier de Bligny est membre du 3C sud IDF.

Son objectif est de veiller à la qualité des soins qui vous sont prodigués selon la réglementation et les recommandations régionales et nationales.

Ses missions principales :

- S'assurer d'un accès pour tous au dispositif d'annonce de la maladie, à la prise de décision pluridisciplinaire, aux soins de support, à l'innovation thérapeutique, etc.,
- Évaluer les pratiques des professionnels hospitaliers qui vous prennent en charge et les informer des recommandations,
- Mettre à disposition des médecins et soignants des outils pour assurer continuité et qualité des soins en cancérologie.



### Ligue Contre le Cancer

Le Comité Départemental de l'Essonne est basé à Bligny au rez-de-chaussée du pavillon Ansieau. Soutenu par 12 000 adhérents, son rôle consiste à favoriser la recherche, la prévention et l'information.

L'équipe est à l'écoute et propose un accompagnement adapté, pendant et après la maladie, pour les personnes malades et leurs proches.

L'ESPACE LIGUE est un lieu d'accueil et d'information générale sur le cancer. Il est ouvert tous les jours, de 9h00 à 17h00. Renseignements : 01 64 90 88 88



### Le CRCDC\*

Cette association a pour but de mettre en œuvre et promouvoir les programmes nationaux de dépistage organisé des cancers dans le département de l'Essonne auprès de la population âgée de 50 à 74 ans.

\*Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers.



### Fondation Santé Service

À l'issue de votre séjour à Bligny, cette structure à but non lucratif dont une antenne est installée dans nos locaux, assure au domicile du patient tous les soins médicaux et paramédicaux prescrits par un médecin. Cela offre ainsi la possibilité de vivre une hospitalisation chez vous dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité qu'à l'hôpital.



### Cerballiance

L'antenne installée dans les locaux du Centre Hospitalier de Bligny assure toutes les analyses biologiques nécessaires à la prise en charge des patients. Il est également ouvert aux personnes extérieures à Bligny. Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

### Le théâtre de Bligny

Le Centre Hospitalier de Bligny héberge le Théâtre de Bligny, l'un des derniers bâtiments-théâtres encore en activité au sein d'un hôpital.

Aujourd'hui notre Théâtre est toujours au service de l'hôpital, des patients et des salariés, et aussi au service de l'action culturelle dans notre territoire.

Le Théâtre de Bligny est confié en délégation à une compagnie théâtrale professionnelle, la Compagnie Théâtrale de la Cité. Celle-ci a pour mission d'assurer la programmation, l'animation et la gestion du lieu dans le respect des règles et des besoins du Centre Hospitalier.

Pour leur 7ème campagne de labellisation, l'ARS et la DRAC d'Ile-de-France ont attribué le label « Culture et santé en Ile-de-France » à notre hôpital. Ce label valorise les établissements de santé de la région investis dans la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle de qualité.



# VOS DROITS

## Vos plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions

(cf. articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)

Que vous soyez satisfait ou non, il est très important de nous en faire part grâce au questionnaire de satisfaction joint à ce livret. Une fois renseigné merci de le remettre à la fin de votre séjour à notre personnel ou de le déposer dans une boîte aux lettres. Néanmoins, si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez contacter par courrier le directeur pour qu'il recueille votre plainte ou réclamation. Il veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (les articles R. 1112-91 à R. 1112-94 CSP sont disponibles auprès des cadres de santé). Il fera le lien avec la Commission des Usagers (CDU). Si vous préférez, vous pouvez contacter directement cette instance à l'adresse suivante : [cdu@chbligny.fr](mailto:cdu@chbligny.fr). Il pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec le médiateur médecin ou le médiateur non médecin dont les noms sont disponibles auprès de la direction. Celui-ci



vous recevra, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez. Outre les médiateurs, la CDU se compose du directeur de l'établissement et de représentants des usagers qui sont des bénévoles d'associations de santé agréées. Ils font part de vos besoins et exercent votre droit de regard au sein de l'établissement. L'une des missions de la CDU est de recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions: c'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la CDU et sur la façon dont votre plainte ou réclamation sera instruite, une fiche informative est à votre disposition au service des Admissions.

## Label droit des usagers en santé

Depuis 2011, un dispositif de labellisation « Droits des Usagers de la Santé » initié par le Ministère chargé de la Santé, permet de valoriser les expériences et projets innovants menés en région, en matière de promotion des droits des patients.

Après l'obtention du label en 2011, 2015 et 2016, le Centre Hospitalier de Bligny a de nouveau été récompensé en 2021.

Avec la volonté d'optimiser la prise en charge des patients, d'impliquer les représentants des usagers, de repérer d'éventuels cas de maltraitance, et face à la crise sanitaire COVID, nos équipes ont imaginé un moyen pour recueillir l'avis des patients à distance, et par l'intermédiaire des représentants des usagers.

Retrouvez en image ce projet en scannant le QR code :





## Directives anticipées

(cf. article L. 1111-11 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles sont sans durée, modifiables et révocables à tout moment, et renouvelables par simple actualisation du document initial, daté et signé à nouveau.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées. Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est jointe à ce livret.

## Personne de confiance

(cf article L. 1111-6 du code de la santé publique)

Pendant votre séjour vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et vous aider sur les décisions à prendre. Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment. Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est jointe à ce livret.

## Don d'organe et de tissu

Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile : il peut sauver des vies. Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi du 29 juillet 1994 dite loi "bioéthique". Elle fixe le principe que toute personne venant à décéder est présumée avoir consenti au prélèvement de ses organes ou tissus. Toutefois vous pouvez vous y opposer par tout moyen : inscription sur le Registre national des refus (BP 2331-13213 Marseille Cedex 02), déclaration écrite sur papier libre conservée sur soi, déclaration orale auprès de la famille ou du personnel hospitalier afin qu'ils témoignent si besoin.



# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux'

circulaire n°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'**être entendu** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

---

\*Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



# VOS DROITS

## Charte de Bienveillance

Les professionnels du Centre Hospitalier de Bligny s'engagent à :



### 1

#### ÊTRE

bienveillants auprès du patient tout au long de son séjour et établir un climat de confiance.

### 2

#### RESPECTER

l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne.

### 3

#### RESPECTER

la culture et les croyances, la confidentialité et promouvoir les droits et les libertés reconnus aux patients.

### 4

#### OFFRIR

aux patients une prise en charge personnalisée et une information adaptée.

### 5

#### AGIR

contre la douleur aiguë, chronique, physique ou morale.

### 6

#### ACCORDER

une attention particulière à l'entourage et aux proches.

### 7

#### S'INSCRIRE

dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles en perfectionnant leurs connaissances.





## Votre droit d'accès à vos données personnelles et au dossier médical

### Données personnelles

Sauf opposition motivée de votre part, les données personnelles recueillies à l'occasion de votre consultation ou hospitalisation (identité, lieu de résidence, antécédents familiaux, suivi de votre état de santé...) font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier) en relation avec votre prise en charge dans le strict respect du secret professionnel et conformément au RGPD<sup>1</sup>. Ces informations (collectées directement auprès de vous, de votre famille lors de votre prise en charge ou indirectement auprès de professionnels de santé) selon leur nature, sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit et au service facturation du service des Admissions. Certaines informations à caractère personnel peuvent être communiquées à des établissements extérieurs dans le cadre de votre prise en charge (établissements de santé, centres d'imagerie, transporteurs sanitaires...) afin de pouvoir assurer la continuité des soins. Vous avez un droit d'accès aux informations administratives vous concernant. Vous pouvez les vérifier et si nécessaire les rectifier en adressant votre demande au service des Admissions. Pour toute question relative à la protection des données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection de Données du CH BLIGNY à l'adresse suivante : [dpd@chbligny.fr](mailto:dpd@chbligny.fr).

<sup>1</sup> Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles dit RGPD (Règlement Général de Protection des Données) applicable à compter du 25 mai 2018.

### Dossier médical

(articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de la santé publique) Il vous est possible d'accéder au dossier médical constitué au sein de l'établissement, qui contient les informations de santé vous concernant, en adressant une demande écrite à la direction de Bligny, accompagnée des justificatifs d'identité nécessaires. Votre dossier peut vous être communiqué soit directement, soit adressé au médecin de votre choix. Vous pouvez également le consulter sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin. La transmission des informations est effectuée dans un délai de 8 jours pour les dossiers de moins de 5 ans et de 2 mois pour les dossiers de plus de 5 ans.

Vous dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation à Bligny. Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition au service des Admissions. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en consultant le site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

# VOTRE SÉCURITÉ



## Certification

Reconnu et valorisé par la Haute Autorité de Santé lors de la dernière certification V2020, le Centre Hospitalier de Bligny est certifié avec la mention Haute Qualité des Soins. En 2022, la HAS nous attribue la note de 98,80% : le fruit d'un travail collectif, impliquant tous les professionnels du CHB, qui reflète l'excellence de la qualité et la sécurité des soins dispensés dans l'établissement.



## Sécurité des soins

Vous êtes le premier acteur de votre prise en charge : pour la qualité de vos soins, n'hésitez pas à prévenir l'équipe soignante de tout signe anormal ou douloureux. Aucune pratique médicale n'est totalement sans risque mais avec les progrès ces risques diminuent. Le médecin est qualifié pour déterminer le traitement le plus adapté à votre cas en fonction des bénéfices et des risques qu'il représente. Il doit vous en informer : n'hésitez pas à le questionner ou à solliciter l'équipe soignante. Bligny s'engage à respecter les bonnes pratiques de prescription et d'administration des médicaments. Une démarche d'analyse des causes en cas d'erreur est systématiquement déclenchée pour apporter les corrections nécessaires et améliorer nos pratiques. La qualité des soins passe également par le respect des règles d'hygiène de l'hôpital pour éviter notamment les infections associées aux soins.



En cas d'incendie, suivre strictement les consignes données par un des membres de l'équipe soignante.



## Votre douleur, parlons-en !

### Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

Notre établissement est impliqué dans une démarche qualité de prise en charge de la douleur. Le Comité Douleur et Soins Palliatifs forme et informe le personnel médical et soignant pour mieux prévenir, identifier, traiter ou soulager votre douleur.

Vous avez mal : parlez-en à vos soignants.

L'hôpital propose également une prise en charge psychocorporelle non médicamenteuse de la douleur (Hypnose, Toucher massage, Réflexologie, Casque à réalité virtuelle, Acupuncture...)

### Identifier

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës : Leur cause (lésion, traumatisme, post-chirurgicale) est recherchée et traitée. Un traitement antalgique est associé.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (prise de sang, pansement, pose de sonde, de perfusion...). Ces douleurs sont anticipées et prévenues. Parlez de vos appréhensions à vos soignants !
- Les douleurs chroniques : Elles persistent au-delà de la guérison de la lésion qui la cause. Il faut l'identifier, l'évaluer dans votre contexte de vie et la traiter ainsi que tout ce qui peut la favoriser.

### Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement et en répondant à vos questions. Quand cela nous semble ou vous semble nécessaire, nous mettrons en place un traitement avec ou sans médicament pour prévenir les douleurs.

En cas de douleur qui surviendrait pendant ou hors des soins, nous allons en noter l'intensité, et ses autres caractéristiques dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés pour vous soulager.

### Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous ; car vous seul ressentez votre douleur et chacun réagit de manière différente.

Plusieurs échelles, chiffrées ou non, permettent d'évaluer la douleur. Cette mesure d'intensité doit être répétée afin d'adapter le traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »

# VOTRE SÉCURITÉ

## La lutte contre les infections associées aux soins

La lutte contre les infections nosocomiales, encore appelées infections associées aux soins, est une priorité de l'établissement. Le respect par tous de règles simples d'hygiène permet de diminuer le risque d'infections associées aux soins. L'établissement est doté d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) constitué de médecins, soignants, usagers, biologistes et pharmaciens. Il organise la prévention et la surveillance de ces infections en partenariat avec l'Equipe Opérationnelle spécialisée dans l'Hygiène hospitalière (EOH). Enfin, un Comité des anti-infectieux promeut le bon usage des antibiotiques afin de limiter la survenue de résistances bactériennes.



### Les membres du personnel

- se frictionnent les mains à l'aide de solutions hydro-alcooliques (SHA) avant et après chaque soin,
- portent des gants en cas de contact avec du sang ou tout autre produit d'origine humaine,
- nettoient et désinfectent le matériel et les surfaces entre chaque patient.



### Les patients

- doivent avoir une bonne hygiène corporelle et se laver les mains après tout passage aux toilettes,
- ont à disposition à leur sortie de chambre les SHA pour leur hygiène de mains,
- ne doivent pas manipuler personnellement les dispositifs invasifs tels que cathéters, sondes ou drains.



### Les visiteurs

- doivent se frictionner les mains à l'aide des SHA, avant et après chaque visite d'un proche hospitalisé,
- ne doivent pas entrer dans un secteur de soins s'ils sont eux-mêmes porteurs d'une infection respiratoire ou de toute autre maladie transmissible,
- doivent respecter les précautions complémentaires (masques, gants, etc.) parfois mises en place pour certains malades, soit pour prévenir la transmission de bactéries résistantes aux antibiotiques ou transmissibles par voie aérienne, soit pour protéger les patients les plus fragiles.

# VOTRE SÉCURITÉ

## Satisfaction et expérience patients

e-Satis est le dispositif national de mesure en continu de la satisfaction et de l'expérience des patients, hospitalisés en Court Séjour et Soins Médicaux et de Réadaptation. Les items évalués sont l'accueil, la prise en charge, la chambre et les repas, la sortie de l'établissement.

Concrètement, 2 semaines après sa sortie, le patient reçoit un mail, envoyé automatiquement, contenant un lien unique, individuel et sécurisé lui permettant de se connecter au questionnaire e-Satis en ligne.

Il peut y répondre jusqu'à 10 semaines suite à cet envoi. Les actions d'amélioration sont intégrées au programme d'actions de l'hôpital pour mise en œuvre par les professionnels.

Vous pouvez accéder aux résultats de cette mesure de satisfaction sur notre site internet, dans la rubrique « Qualité-Sécurité ». Les résultats sont détaillés pour chaque item, en court séjour et en Soins Médicaux et de Réadaptation.



# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À BLIGNY

Conscients de l'empreinte que nous laissons en tant qu'établissement de santé, notre politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) fait partie intégrante de notre projet d'établissement. Bligny se veut ainsi inscrit dans une démarche de progression pour mieux maîtriser son empreinte écologique.

Aussi l'objectif est de proposer durablement aux patients une offre de santé de qualité, tout en assurant au personnel des conditions de travail harmonieuses dans le respect de l'environnement. Cette volonté s'inscrit dans notre démarche de développement durable.

Notre démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises nous permet de participer à la construction d'un futur durable tout en assurant la performance et la stabilité de l'établissement.

**Cet engagement se traduit par des actions pour mieux maîtriser notre empreinte écologique, améliorer le bien-être de nos collaborateurs et augmenter nos leviers de performances.**



En matière de développement durable, Bligny a mis en place :

- le tri sélectif des déchets selon des filières dédiées : canette aluminium, bouteilles plastiques, papier non confidentiel/carton...
- une surveillance de nos consommations d'énergie pour mieux les améliorer
- le remplacement des ampoules par des LED
- un audit énergétique définissant un programme d'amélioration énergétique.

Sur le plan social, nous expérimentons entre autres la mise en place d'un espace de discussion pour favoriser l'expression des salariés qui vont définir ensemble les moyens d'agir sur leur travail. La capacité des salariés à s'exprimer et à agir sur leur travail est au cœur de notre démarche de développement de la qualité de vie au travail.





## VOTRE SORTIE

### Formalités administratives

Avant votre départ, n'oubliez pas de passer au service des Admissions pour :

- régulariser votre dossier,
- obtenir les bulletins de situation nécessaires.

Si le sortant est mineur ou incapable majeur, la personne qui en est responsable doit être présente munie d'une pièce d'identité. Si votre mutuelle ne prend pas en charge le forfait journalier, vous devez vous en acquitter le jour de votre sortie. Si vous souhaitez sortir contre l'avis du médecin, vous devez signer une décharge dégageant l'établissement de toute responsabilité.

### Comment allez-vous quitter Bligny ?

La date de votre sortie est fixée par le médecin qui vous a pris en charge pendant votre séjour. Votre médecin traitant recevra le compte-rendu médical de votre séjour. Il pourra prendre contact avec le médecin qui vous a suivi à Bligny. Pour regagner votre domicile, **si votre état le nécessite**, votre médecin pourra vous faire une prescription de transport. Dans ce cas, vous pouvez choisir votre prestataire dans la liste des transporteurs agréés par la sécurité sociale (adressez-vous au cadre de santé ou au service des Admissions).

### Questionnaire de satisfaction

Avant de quitter notre établissement nous vous invitons à répondre au questionnaire de satisfaction joint à ce livret. Il vous permettra d'exprimer votre avis sur l'ensemble de votre séjour. Nous vous remercions de bien vouloir le remettre à notre personnel ou de le déposer dans une boîte aux lettres de l'établissement.



# ACCÈS AU CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY

91640 Briis-sous-Forges

Indiquer « Fontenay-lès-Briis » sur votre GPS

Tél. 01 69 26 30 00 – [www.chbligny.fr](http://www.chbligny.fr)

## Accès par train et autocar

Ligne B du RER descendre :

- soit à ORSAY puis bus, ligne 91.02 vers gare autoroutière de Briis-sous-Forges puis bus 39.18 vers Fontenay-les Briis / Centre Hospitalier de Bligny.
- soit à Massy-Palaiseau puis bus, ligne 91.03 vers gare autoroutière de Briis-sous-Forges puis bus 39.18 pour Fontenay / Centre hospitalier de Bligny.

Accès possible par le service du transport à la demande de la Communauté de Commune du Pays de Limours.

## Renseignements :

[www.https://www.cc-paysdelimours.fr/transport-la-demande](https://www.cc-paysdelimours.fr/transport-la-demande)

Pour plus d'informations vous pouvez également consulter le site [vianavigo.com](http://vianavigo.com)

## Accès par la route

### Depuis la Porte d'Italie ou la Porte d'Orléans

Prendre l'autoroute A6 puis l'autoroute A10, direction Bordeaux-Nantes. Puis, deux possibilités :

- soit continuer sur l'A10 jusqu'à la sortie des Ulis sur le rond-point prendre la N446 et suivre le fléchage de Bligny,
- soit prendre la direction Montlhéry-Orléans par la N20. Sortir direction Limours, et suivre le fléchage de Bligny.

### Depuis le Pont de Sèvres

Prendre la N118 - Sortie N° 14, direction "Les Ulis-Chartres par la RN". Au rond-point prendre la direction Montlhéry et suivre le fléchage de l'hôpital de Bligny.

